

Décision modificative n°4

Rapporteur : M. Le Président

La proposition de décision modificative n°4 tient compte des décisions suivantes :

- reprise des déficits d'investissement et de fonctionnement du Syndicat Mixte du Musée de Nancray (point 1.2.2 pour 232 800 francs)
- suppression de la subvention à la foire aux végétaux (point 1.2.2 pour - 55 000 francs)
- complément de crédit sur l'attribution de compensation TP 2001 (+ 4 700 000 francs)
- ajustement des crédits affectés à la DIE 2001 (point 1.2.1 pour - 1 000 000 francs)
- inscription en recette des attributions de compensation de TP 2001 négatives (+ 720 000 francs)

Au vu de ces nouvelles dépenses et recettes, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement doit être réduit, pour assurer l'équilibre budgétaire, de 3 157 800 francs. De ce fait, l'inscription prévisionnelle de recours à l'emprunt est augmenté de 3 157 800 francs.

(page jointe : équilibre budgétaire de la Décision Modificative n°4)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette décision modificative n°4.

Pour extrait conforme,

Le Président